

ANNEXE 2

PRESENTATION D'ENSEMBLE DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE RATIONALISATION

I – PERIMETRE DU CEMA

- **ETAT-MAJOR DES ARMEES/ORGANISMES INTERARMEES (OIA)**

Le projet de transformation de l'EMA sur la durée de la LPM vise à alléger son organisation et celle des organismes dont il assure la tutelle¹, tout en préservant sa capacité à piloter les armées, directions et services, tant dans le domaine opérationnel que dans ceux des équipements et du fonctionnement.

L'atteinte de la cible de déflation en 2015 sera, en partie, obtenue par la réduction des effectifs de l'EMA. Cette mesure listée en annexe 1 sera complétée par la poursuite des réorganisations des états-majors zonaux et des optimisations, actuellement à l'étude, sur l'ensemble des OIA.

- **ARMEE DE TERRE**

Pour la période 2016-2019, l'armée de terre s'est engagée dans l'élaboration d'ici décembre 2014 d'un nouveau projet s'inscrivant dans le plan stratégique du chef d'état-major des armées « CAP 2020 », qui se traduira par :

- La suppression de l'équivalent d'une brigade interarmes ;
- L'adaptation aux nouveaux contrats opérationnels, en particulier dans les domaines des forces spéciales et de la cyberdéfense ;
- La préservation des capacités d'engagement (66 000 hommes projetables) en faisant porter l'effort de réduction sur le soutien et l'environnement des forces.

L'atteinte de la cible de déflation de l'armée de terre en 2015 sera intégralement obtenue par les mesures de dissolution, réorganisation et transfert listées en annexe 1 :

- Dissolution de l'état-major de la 1^{ère} brigade mécanisée avec sa compagnie de commandement et de transmissions situés à Châlons-en-Champagne ;
- Dissolution du 1^{er} régiment d'artillerie de marine de Châlons-en-Champagne ;
- Réorganisation du régiment médical (RMED) avec notamment la suppression de la compagnie de ravitaillement sanitaire de Chateau et des deux compagnies de décontamination médicale NRBC de Bèlignieux ;
- Suppression de l'une des deux musiques militaires d'armes de la région Île-de-France à Versailles ;

¹ Organismes interarmées (OIA) tels que le Centre d'audit des armées (C2A), la Direction de l'Enseignement Militaire Supérieur (DEMS), le Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentation (CICDE), le Centre National des Sports de la Défense (CNSD), etc.

- Réorganisation de certaines fonctions opérationnelles sur des structures plus adaptées aux conflits actuels et notamment :
 - Infanterie : transformation de 2 régiments en régiments d'infanterie nouvelle génération (1^{er} RTir d'Epinal et 8^{ème} RPIMA de Castres) et suppression des sections régimentaires de reconnaissance ;
 - Cavalerie : suppression de trois escadrons d'éclairage et d'investigation (12^{ème} régiment de cuirassiers d'Olivet, 1^{er} régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse et régiment d'infanterie-chars de marine de Poitiers) ;
 - Fonction logistique : suppression de deux escadrons de ravitaillement (121^{ème} RT de Montlhéry et 515^{ème} RT de Brie) ;
- Réduction des effectifs de certaines unités du génie, des transmissions et de l'artillerie équipées de matériels en fin de vie ;
- Rationalisation du maintien en condition opérationnelle-Terre (MCO-T) par réorganisation des bases de soutien du matériel (BSMAT) et des régiments du matériel (RMAT), ainsi que de l'état-major du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer) et de la direction centrale de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) de Versailles.

- **MARINE NATIONALE**

La marine atteint aujourd'hui, sur le territoire, un stade de concentration très élevé, principalement autour des deux grands ports de Brest et Toulon, en cohérence avec la réalité géographique du pays. La manœuvre retenue pour la période 2015/2019 est donc la rationalisation poussée des structures de la marine, à travers notamment des synergies et mutualisations locales. L'objectif est ainsi de disposer en fin de période d'une marine resserrée territorialement et en mesure d'assurer les contrats opérationnels qui lui sont fixés.

L'atteinte de la cible de déflation de la marine en 2015 sera obtenue par les mesures listées en annexe 1 :

- Le désarmement de cinq bâtiments de combat : le transport de chalands de débarquement (TCD) SIROCO et le pétrolier ravitailleur MEUSE à Toulon, le patrouilleur austral ALBATROS à la Réunion et les deux patrouilleurs de surveillance des sites ATHOS et ARAMIS d'Anglet ;
- La réduction du maillage territorial avec la fermeture d'organismes (base navale de l'Adour à Anglet et commandement maritime de Strasbourg) ;
- Des mesures de réorganisation touchant essentiellement les sites de Brest et de Toulon :
 - Les états-majors, en cohérence avec l'évolution du format ; le maintien en condition opérationnelle du matériel naval ; les domaines RH et formation avec des efforts de concentration et de mutualisation de fonctions support ;
 - Les forces par des réductions d'effectifs dans les bases aéronavales, les bâtiments de la force d'action navale, la gendarmerie maritime et les structures d'environnement, de renfort et/ou d'alerte.

Elles seront complétées par des mesures de réduction des flux de formation.

- **ARMEE DE L'AIR**

Le projet de transformation de l'armée de l'air sur la durée de la LPM vise à préserver les capacités opérationnelles nécessaires aux missions qui lui sont confiées par le Livre blanc et à maintenir sa cohérence globale. Il s'inscrit dans le cadre du plan « *Unis pour faire face* », qui s'articule notamment autour de la modernisation des capacités et de la préparation opérationnelle ainsi que de la simplification des structures. Dans une logique de concentration des moyens, la constitution de pôles d'excellence favorisera les synergies locales. Les mesures de la période 2015-2019 entraîneront ainsi le resserrement du dispositif et la densification des bases aériennes tout en mettant en œuvre la préparation opérationnelle différenciée.

L'atteinte de la cible de déflation de l'armée de l'air en 2015 sera obtenue par les mesures listées en annexe 1 :

- La transformation de la base aérienne 901 de Drachenbronn en élément air rattaché (EAR) à la base aérienne 133 de Nancy, dont le site continuera d'accueillir des moyens de détection et le personnel nécessaire à leur maintenance ;
- La dissolution de la base aérienne 117 de Balard ;
- Le début de la dissolution de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic avec le transfert du commandement des forces aériennes (CFA) vers la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac et son fusionnement avec le commandement du soutien des forces aériennes (CSFA) ;
- Le regroupement de l'escadron de formation des commandos de l'air (EFCA) de Dijon-Longvic et du centre de formation militaire élémentaire (CFME) de Saintes-Thénac sur le site libéré par le 1^{er}REC à Orange pour créer le centre de préparation opérationnelle du combattant ;
- Le début du transfert des escadrons de Casa de Creil vers la base aérienne 105 d'Evreux en vue de la fermeture de la plateforme aéronautique de la base aérienne 110 de Creil.

Elles seront complétées par des mesures de rationalisation-optimisation portant sur les fonctions MCO aéronautique, gestion des ressources humaines, formation et contrôle aérien. De même, les synergies issues de la co-localisation du ministère à Balard permettront de rationaliser l'administration centrale de l'armée de l'air et de diminuer progressivement le dispositif de protection de l'îlot Saint-Germain, qui relève actuellement de l'armée de l'air.

- **DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE**

Le projet de transformation de la DRM sur la durée de la LPM vise à moderniser son organisation, ses outils et ses processus pour la rendre plus pertinente, plus efficace et efficiente. La réorganisation de la DRM et la révision des protocoles de la fonction interarmées du renseignement porteront sur la modernisation de l'outil dans le domaine du renseignement géospatial, du processus de ciblage et du cyberspace.

Pour 2015, les mesures mises en œuvre sont listées en annexe 1 et résultent du regroupement de la sous-direction exploitation à Balard.

- **DIRECTION INTERARMEES DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA DEFENSE**

Le ministère de la défense doit disposer d'un opérateur SIC qui, tout en garantissant l'appui SIC aux opérations, assure le fonctionnement courant du ministère et ses évolutions en s'appuyant sur les meilleures pratiques du domaine, tant dans le domaine technique (DATACENTERS et informatiques rationalisés et consolidés) que dans le domaine fonctionnel (centre de services à distance, contractualisation systématique, soutien de proximité adapté).

L'année 2015 sera marquée par l'adaptation induite par le regroupement à Balard et la montée en puissance des centres nationaux de mise en œuvre par optimisation des échelons intermédiaires.

L'intégralité des mesures 2015, listées en annexe 1, relève de :

- La rationalisation de ses échelons de proximité, en centrant la transformation de l'architecture SIC sur l'usager du ministère tout en maintenant une posture opérationnelle réactive et performante ;
- L'optimisation de ses échelons intermédiaires et d'exécution pour la montée en puissance des centres nationaux de mise en œuvre, en cohérence avec le regroupement du ministère sur Balard.

- **SERVICE DE SANTE DES ARMEES**

Le projet de transformation du service de santé des armées sur la durée de la LPM, « SSA 2020 », vise à préserver la capacité opérationnelle du service, tout en garantissant la qualité du service médical rendu ainsi que les conditions de travail des personnels du Service.

Il s'articule autour de six axes :

- Un nouveau modèle hospitalier militaire : il reposera sur une contribution différenciée des HIA au contrat opérationnel en distinguant les hôpitaux de plateforme (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) des hôpitaux hors plateforme, qui débiteront progressivement leur transformation dès 2015, sur la base des principes de concentration et d'ouverture du projet SSA 2020. L'hôpital du Val de Grâce, au sein de la plateforme Ile-de-France, fait l'objet d'adaptations spécifiques ;
- Une réorganisation de la médecine des forces : elle verra ses centres médicaux des armées de nouvelle génération prendre une dimension régionale. Concentrés sur leurs missions opérationnelles, ils donneront la priorité aux activités de médecine générale et à la pratique des soins et deviendront le pivot du parcours de santé du militaire ;
- Une réorganisation de la recherche du Service : tout en restant concentrée sur sa mission au profit des forces, elle s'inscrira dans le dynamisme de la stratégie nationale de recherche, verra se mettre en place une nouvelle gouvernance et sera ouverte en interministériel et à l'international ;
- Une réorganisation de la chaîne de formation du Service : elle se concentrera sur le soutien santé des forces en opérations et s'attachera à la préparation opérationnelle santé et aux formations « milieux » ;
- La rationalisation de l'échelon central ;
- Enfin, l'adaptation à l'évolution du format des armées.

L'atteinte de la cible de déflation du SSA en 2015 sera obtenue par les mesures listées en annexe 1, complétées par des mesures de rationalisation-optimisation dans les six axes mentionnés ci-dessus.

- **SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES**

Le projet de transformation du service des essences des armées sur la durée de la LPM vise à assurer le soutien des forces en métropole, tout en répondant aux objectifs de son contrat opérationnel de projection. A cet effet, il fermera plusieurs de ses dépôts pétroliers, rationalisera la fonction soutien pétrolier et redistribuera ses moyens, en vue de garantir le soutien pétrolier dans les domaines les plus prioritaires. Il renforcera notamment ses échelons de proximité (EPEE) et regroupera la maintenance des équipements pétroliers.

L'atteinte de la cible de déflation du SEA en 2015 sera obtenue par les mesures listées en annexe 1 :

- Fermeture du Centre de Ravitaillement des Essences (CRE) de Castelsarrasin avec sous-traitance de son activité de stockage ;
- Réorganisation de deux dépôts (DEA Mérignac et DEAN de Lanvéoc), en transférant le soutien de leurs bases aéronautiques à d'autres DEA ;
- Ajustements d'effectifs sur les établissements pérennes.

Elles seront complétées par des mesures de rationalisation-optimisation permettant notamment la montée en puissance des cinq EPEE.

Sur la période 2016-2019, les principales mesures de restructurations du SEA concerneront les sites suivants :

- 2016 : fermeture du CRE de Sarrebourg et du dépôt des Essences Air (DEA) de Creil ;
- 2017 : fermeture du DEA de Salon (transfert du soutien au DEA d'Istres) et du DEA d'Hyères (transfert du soutien au dépôt des essences de la Marine –DEMa- de Toulon) ;
- 2018 : fermeture du DEA de Tours, du CRE de Monnaie et du DEALAT de Dax (externalisation du soutien ALAT) ;
- 2019 : fermeture du CRE de Bouy.

- **SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES**

Le projet de transformation du service du commissariat des armées sur la durée de la LPM doit permettre une rationalisation de la chaîne SCA-AGSC en vue de dégager, à qualité de service constant, les économies sous-tendues par la réforme.

Ce projet s'appuie, notamment, sur le rattachement hiérarchique des groupements de soutien de base de défense (GSBdD) au SCA. Ainsi, le projet « SCA 21 » définit un modèle reposant sur une organisation en filières de soutien, appuyées par des expertises métiers et des fonctions organiques.

Les restructurations de 2015 sont conduites en cohérence avec cette dynamique et seront précisées dans les REO. A ce titre, il est notamment prévu en 2015 :

- La dissolution du service local du contentieux (SLC) de Lyon et le transfert de ses missions ;
- Des réorganisations fonctionnelles (notamment, le déploiement du concept de régie rationalisée optimisée dans les établissements logistiques du commissariat des armées [ELOCA] de Brest, Mourmelon-Mailly et Toulon) ;
- La première phase de la dissolution de l'ELOCA de Porte-lès-Valences (fermeture programmée sur 3 ans : 2015-2018) ;

- L'adaptation du stationnement et de la taille des organismes en charge de l'AGSC à l'évolution du format des armées, directions et services ;
- La poursuite de la rationalisation de l'ensemble des organismes du SCA, dont les GSBdD.

- **SERVICE INTERARMEES DES MUNITIONS**

Le projet de transformation du SIMu sur la durée de la LPM vise à positionner le service, au sein des armées, comme un opérateur de haute valeur ajoutée dans le domaine des munitions, tant en opérations que sur le territoire national. Il sera réalisé selon trois axes majeurs et de manière parallèle : fermeture de certains dépôts, réorganisation, après fusion, de certains échelons de direction d'établissements principaux des munitions et rationalisation, par réduction d'effectifs, de l'échelon central et des dépôts pérennes.

L'atteinte de la cible de déflation du SIMu en 2015 sera obtenue par les mesures listées en annexe 1 (fermeture du dépôt munitions de Billard) et complétées par des mesures de rationalisation-optimisation portant sur l'échelon central et les dépôts pérennes.

Sur la période 2016-2019, le projet de service prévoit la réorganisation de l'échelon central SIMu, de la direction de 4 Etablissements Principaux des Munitions (fusion des échelons de direction d'Alsace Lorraine et de Champagne Picardie, fusion des échelons de direction Méditerranée et Provence) ainsi que la fermeture des dépôts suivants :

- 2016 : DMu de Comantray ;
- 2017 : DMu de Salbris (phase 1) ;
- 2018 : DMu de Salbris (phase 2) et DMu de Neubourg ;
- 2019 : DMu de Fontvieille.

- **FORCES DE SOUVERAINETE (FS)**

Le projet de transformation des forces de souveraineté sur la durée de la LPM vise à poursuivre la réorganisation initiée par la LPM précédente, en mettant en œuvre la réduction des effectifs correspondant à la trajectoire définie par la LPM 2014-2019.

Le dispositif des forces de souveraineté post-2014 est organisé selon une logique de théâtre, autour de trois points d'appuis principaux : Antilles-Guyane, Zone sud de l'océan Indien et Pacifique, avec pour priorité la protection du territoire national. Consolidées en Guyane, les forces armées disposent d'une capacité d'intervention régionale plus limitée à La Réunion ou en Nouvelle-Calédonie. Le dispositif est allégé, sauf dans sa composante maritime, aux Antilles et en Polynésie.

Le format-cible des FS est en cours d'étude. L'atteinte de la cible de déflation fixée aux FS pour 2015 sera obtenue par des suppressions de postes répartis entre les Antilles, la Guyane, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Les postes supprimés en 2015 feront l'objet d'une ventilation par armées, directions et services dans le cadre des travaux internes d'organisation 2015 (REO).

II - SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA)

Les mesures de rationalisation concernent en 2015 toutes les directions et services du secrétariat général pour l'administration ainsi que les organismes directement rattachés et ont pour objectif d'adapter l'organisation aux nouveaux enjeux en tirant les conséquences des analyses fonctionnelles ou de la simplification en cours des processus.

Les projets de réforme plus particulièrement structurants confiés au SGA concernent 2 des 7 chantiers prioritaires de gouvernance ministérielle. Pour les RH et les finances, il s'agit de renforcer l'autorité fonctionnelle de l'administration centrale sur l'ensemble des services RH et financiers du ministère, démarche visant à une meilleure maîtrise de la masse salariale et des dépenses, ainsi qu'à une meilleure fiabilité de l'information RH ou financière.

L'optimisation de l'organisation RH, qui vise à mettre en place une nouvelle organisation RH simplifiée, économe et performante, conduit à supprimer certains postes de gestionnaires de proximité répartis dans les directions et services du SGA, en administration centrale et services extérieurs et à mettre en place des missions nouvelles (référents territoriaux, bureau de la gestion et de l'animation RH) ou mutualisées (bureau de la gestion administrative de proximité, chancellerie militaire mutualisée).

D'autres actions de rationalisation et d'optimisation sont situées sur le périmètre organique du SGA et participent de la transformation du soutien apporté aux unités opérationnelles du ministère.

• DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DEFENSE (DRH-MD)

Plusieurs chantiers concernant les activités de la direction des ressources humaines du ministère de la défense se traduiront par des rationalisations en 2015.

La gestion déconcentrée des ressources humaines civiles fait l'objet d'une évolution en organisation visant à améliorer la qualité du service rendu à l'administré. Cette optimisation conduira à adapter l'organisation des six centres ministériels de gestion (Saint-Germain en Laye, Rennes, Toulon, Lyon, Bordeaux, Metz), ainsi que le centre expert pour les ressources humaines civiles de Bordeaux aux enjeux d'amélioration de la lisibilité de la RH de proximité. Les fonctions concernées par les rationalisations-optimisations sont le management, l'administration et les ressources humaines.

Enfin, le réseau de l'action sociale et l'agence de reconversion de la défense poursuivront leur adaptation et l'optimisation de leur dispositif en prenant notamment en compte l'évolution de la cartographie de la défense.

• SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE (SID)

La rationalisation de la fonction infrastructure portée par le service d'infrastructure de la défense (SID) se traduira en 2015 par une simplification de l'organisation du service et des processus de gestion associés (finances, RH) et une réduction des effectifs de 10 à 15% sur la période 2014/2019.

L'intégration des régies d'infrastructure sera finalisée durant l'année 2015, notamment au niveau des processus de gestion associés que sont les finances, les RH, la prévention et l'encadrement. La rationalisation de certaines fonctions (maîtrise d'œuvre, maintenance, etc..) sera poursuivie et de nouvelles procédures (délégation de maîtrise d'ouvrage) seront adoptées. Ces actions contribueront à la déflation des effectifs en complément des mesures liées à l'évolution du plan de stationnement et permettront d'atteindre les cibles définies au schéma d'emploi.

- **SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE (SHD)**

Le service historique de la défense (SHD) est engagé dans de profondes réformes structurelles essentielles pour assurer la continuité d'un service public de qualité. Les sites de Vincennes, Brest, Rochefort-sur-mer, le Blanc et Pau seront concernés en 2015 par ces réorganisations.

- **SERVICE PARISIEN DE SOUTIEN DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (SPAC)**

Le regroupement en 2015 des états-majors, directions et services sur le nouveau site de Balard, la mise en exploitation du site par l'opérateur privé titulaire du contrat de partenariat et la cession de plusieurs emprises parisiennes conduiront à adapter l'organisation et le mode de fonctionnement du service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

En charge des personnels civils et de certains militaires relevant du périmètre de l'administration centrale, le SPAC sera également affecté par l'évolution en organisation de la gestion déconcentrée des ressources humaines, sous pilotage de la DRH-MD.

III - DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)

La LPM maintient l'ensemble des missions de la DGA et des programmes d'armement et prévoit d'en lancer vingt nouveaux. De ce fait, l'évolution de la DGA se traduit principalement dans l'organisation du travail avec, en particulier, un recours généralisé aux méthodes, pratiques et outils du domaine de l'ingénierie système.

La DGA procède à l'analyse détaillée de l'ensemble de ses métiers et de ses activités, pour les faire évoluer et les alléger partout où cela apparaîtra possible au regard des exigences de continuité des missions et de maîtrise des risques.

Ces travaux dictent les recrutements à opérer dès 2015 en réponse aux nombreux départs en retraite qui s'annoncent. Avec les orientations retenues, les choix de recrutement conduiront à maintenir les compétences indispensables au cœur de métier de la DGA et à poursuivre l'accroissement de la proportion d'agents de niveau 1 pour la porter progressivement à 56% en fin de période.

Les départs sont répartis sur l'ensemble des métiers et l'ensemble des établissements qui, tous, sont concernés par les évolutions qu'il s'agit d'opérer.

Par ailleurs, la DGA s'inscrit également dans la manœuvre de regroupement du ministère sur Balard, ce qui conduit au transfert géographique de l'ensemble des agents de la DGA implantés sur le site de Bagneux d'ici fin 2015.

L'année 2015 verra la fermeture des deux centres techniques des systèmes d'information en région parisienne (Bagneux et Paris) relevant du service central de la modernisation et de la qualité.

IV - DELEGATION A L'INFORMATION ET A LA COMMUNICATION DE LA DEFENSE (DICO D)

La DICO D doit atteindre le mandat fixé au DICO D de réorganiser l'articulation de l'ensemble des organismes de communication de la défense, tout en respectant le contrat opérationnel de la communication correspondant au niveau d'engagement des forces françaises sur les théâtres d'opération extérieurs, ainsi que la continuité de service fourni par la DICO D au profit du ministère et de la communication institutionnelle, et celle des services d'information au profit respectivement de chaque armée / direction / service.

Elle doit également poursuivre la déflation entamée entre 2012 et 2015 (-15 %) pour l'entrée à Balard prévue à l'été 2015 et préparer la phase suivante qui, par le développement de synergies et de mutualisation des organismes désormais co-localisés à Balard, devra permettre d'atteindre la cible 2018 (-15 %) par une action sur l'ensemble du spectre.

L'identification des postes restructurés a notamment été réalisée au regard des conclusions de l'analyse fonctionnelle, menée en étroite concertation avec l'ensemble des OICD, afin de déterminer les missions et les enjeux du futur pôle communication à Balard.

V - REGROUPEMENT A BALARD

Le regroupement des états-majors, directions et services centraux doit contribuer à l'amélioration de la gouvernance du ministère, à la rationalisation des emprises parisiennes, à une réduction des coûts de soutien de l'administration centrale et à l'amélioration substantielle du cadre de travail.

Ce regroupement permettra à chaque grand subordonné du ministre de rassembler les moyens nécessaires à l'exercice de ses responsabilités :

- le CEMA en tant que responsable des contrats opérationnels assignés à chaque armée et aux capacités interarmées, de la préparation des forces et de la conduite des opérations ainsi que de la préparation de la programmation ;
- le DGA en tant que responsable de l'équipement des forces et de la préparation de l'avenir technologique et industriel du pays ;
- Le SGA en tant que responsable fonctionnel transverse pour l'ensemble des fonctions d'administration générale, budgétaires, financières et de ressources humaines.

Le regroupement a été précédé de travaux d'analyse fonctionnelle et d'une réforme en organisation des Etats-majors (2013) et de l'EMA (2014). L'emménagement sur le site de Balard a commencé en 2014 et se poursuivra tout au long de l'année 2015. Il sera achevé en 2016.

A l'horizon 2015, la majeure partie des 9.700 militaires et civils des états-majors et des échelons centraux des directions et services sera regroupée à Balard.